

Conseil scientifique
Formation restreinte
Mardi 11 mai 2021, 16h – 17h

Présents : Ghazala Azmat, Florence Bernault, Gwenaële Rot, Roberto Galbiati, Eberhard Kienle, Fabrice Melleray, Dina Waked, Cornelia Woll, Mathieu Fulla, Sukriti Issar, Benjamin Marx, Janie Pelabay, Emanuele Ferragina, Jeanne Lazarus, Pierre François, Guillaume Plantin, Alain Dieckhoff, Sabine Dullin, Dominique Cardon, Florence Haegel, Francesco Saraceno, Frédéric Ramel, Martial Foucault, Mirna Safi, Olivier Borraz, Régis Bismuth, Séverine Dusollier, Thierry Mayer, Bénédicte Durand, Nicolas Sauger.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Carole Jourdan, directrice du pôle académique, direction des ressources humaines

En préambule de la réunion Cornelia Woll annonce que le Conseil d'administration réuni le 10 mai 2021 a élu à la présidence de la FNSP Madame Laurence Bertrand Dorléac.

1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 9 mars 2021

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 9 mars 2021.

2 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 13 avril 2021

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 13 avril 2021.

3 / Avis sur la proposition de composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités en économie, profil histoire économique, finance et macroéconomie internationale

Cornelia Woll rappelle que le dossier est accessible via le Drive et demande si des membres de l'instance ont des questions relatives à cette composition de comité de sélection.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités en économie, profil histoire économique, finance et macroéconomie internationale.

4 / Avis sur la proposition de modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en histoire, Profil Arts du visuel

Cornelia Woll rappelle que le dossier est accessible via le Drive et demande s'il y a des questions concernant cette modification de composition de comité de sélection.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track (poste privé) en histoire, Profil Arts du visuel.

5 / Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne printemps 2021

Frédéric Ramel indique en préambule que son avis sur la demande de congé sabbatique universitaire de Frédéric Gros est extrêmement favorable, pour plusieurs raisons. Depuis qu'il est arrivé dans l'établissement, Frédéric Gros a entièrement satisfait à ses obligations statutaires, en matière de réalisation de son service pédagogique, mais également en termes de services à la collectivité. La nature de sa demande de congé sabbatique ensuite, car il s'agit pour lui de travailler sur la notion de consentement, en y consacrant tout un programme de recherche, à l'articulation des travaux qu'il mène en étroite collaboration avec des collègues psychanalystes et psychologues au sein de Paris-Diderot, et de ses travaux en théorie politique. De plus, la déclinaison des livrables qu'il envisage, notamment en termes de traduction pédagogique répond pleinement à l'exigence institutionnelle autour de cet enjeu majeur que sont les violences sexuelles et sexistes. Frédéric Ramel appelle néanmoins l'attention du Conseil scientifique sur le fait que les humanités politiques sont encore en situation de fragilité au sein de la faculté permanente. Il y a évidemment des historiens et des théoriciens politiques, mais lorsqu'il y a un départ, la question de la continuité du service pédagogique se pose à chaque fois. Un des axes d'effort en matière de recrutements à venir est d'inscrire cette composante-là parmi les priorités, tant à l'échelle junior que senior.

Guillaume Plantin note que sur les trois dernières années, il y a eu quatre recrutements en humanités politiques, et un cinquième est en cours.

Frédéric Ramel remercie Guillaume Plantin pour son soutien mais rappelle qu'au sein du collège universitaire, il y a trois majeures, et parmi elles celle des humanités politiques, très plébiscitée par les étudiants. Il y a une énorme demande et le taux d'encadrement est faible pour y répondre. L'institution fait, certes, déjà un effort, mais elle peut certainement encore en faire plus.

Sabine Dullin confirme que les humanités politiques ont effectivement un fort succès, et qu'une solution a pu être trouvée pour pallier l'absence de Frédéric Gros, grâce à la nouvelle collègue recrutée récemment, Frédéric Leichter-Flack, qui assurera son cours. Mais il est vrai que les historiens auraient des difficultés à assurer à la fois les cours d'humanités politiques de première année plus les cours d'histoire. Il y a des contraintes au sein de la faculté permanente en termes d'effectifs et pour les humanités à proprement parler, il faudra sans doute repenser les équilibres disciplinaires, notamment dans le cadre des cours de première année. Cette discussion est d'ailleurs déjà engagée sur un certain nombre de campus, puisque beaucoup d'historiens font les cours d'humanités pour les étudiants en première année, mais au détriment d'autres approches, en philosophie ou en anthropologie notamment.

Florence Haegel remarque qu'il y a encore un vivier à explorer : dans certains laboratoires, des collègues plus jeunes ou arrivés plus récemment pourraient assurer des cours.

Cornelia Woll conclut la discussion en notant l'alerte et le besoin d'avoir les humanités au cœur du projet, sachant qu'un nombre limité de professeurs et de recrutements peuvent être espérés.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire de Frédéric Gros.

Cornelia Woll passe la parole à Jeanne Lazarus pour présenter la demande de congé sabbatique d'Emanuele Ferragina.

Jeanne Lazarus rappelle qu'Emanuele Ferragina est *Associate Professor* à Sciences Po depuis 2015. Il demande une année sabbatique pour 2022. 'Lavis est entièrement favorable : Emanuele a pleinement rempli toutes ses obligations jusqu'à présent et son remplacement a déjà été pensé. Son sabbatique lui permettrait de réfléchir à des projets d'écriture et organiser deux départs, l'un à l'Université Autonome de Barcelone et l'autre à la *Chong Wang University* de Séoul. Ce sont deux projets bien construits, avec des projets de recherche en lien avec des collègues.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire d'Emanuele Ferragina.

Cornelia Woll passe à nouveau la parole à Jeanne Lazarus pour présenter la demande de congé sabbatique de Jérôme Pélisse.

Jeanne Lazarus rappelle que Jérôme Pélisse, professeur des universités depuis 2015, a parfaitement rempli ses obligations de service et d'implication dans la vie collective depuis son arrivée. Il demande une année sabbatique pour finaliser des projets d'écriture et de recherche accumulés ces dernières années. Le remplacement de ses cours est déjà anticipé.

Olivier Borraz précise qu'au sein du CSO, Jérôme Pélisse est très actif d'une manière générale, et très investi dans la vie du laboratoire. Il lui faut maintenant du temps pour arriver à se poser et à écrire ses ouvrages, sur la base du matériau qu'il travaille depuis plusieurs années.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire de Jérôme Pélisse.

6 / Questions diverses

Frédéric Ramel rappelle la demande formulée par les collègues de la bibliothèque de recherche (localisée au 199 bd Saint Germain) dans le cadre du déménagement sur le site de Saint Thomas. Ils alertent sur la réduction du nombre de places prévues pour l'accueil des doctorants et étudiants en master recherche. La demande est donc de maintenir l'accueil au sein de la bibliothèque de recherche.

Cornelia Woll rappelle que les premiers schémas directeurs du déménagement faisaient effectivement état d'une surface très contrainte pour l'accueil et pour les espaces de travail des étudiants. Ce sont finalement les espaces de travail qui ont été privilégiés, avec une centaine de places de travail gagnées, y compris pour les étudiants en master de recherche qui sont aujourd'hui logés dans la bibliothèque de recherche. Il s'agit d'espaces de travail parfois très bien insonorisés, dans de nouveaux lieux qui permettent à la fois la circulation et des possibilités de retrait pour travailler en proximité des centres de recherche ou des bibliothèques. Cet arbitrage implique qu'il y ait des places assises qui disparaissent en bibliothèque, mais en échange, des places de travail sont ouvertes un peu partout.

Bénédicte Durand souligne que la demande de places et de lieux de travail a bien été entendue et une réponse a été faite aux élus doctorants et au personnel des bibliothèques qui ont lancé cette alerte, pour leur répondre qu'un espace supplémentaire de 70 places est envisagé au 28, rue Saint-Guillaume, sans toutefois remettre en cause la dynamique portée depuis plusieurs mois.

Olivier Borraz souhaite revenir sur les demandes de prolongation des contrats doctoraux, les doctorants n'ayant toujours pas reçu de réponses précises.

Sabine Dullin ajoute que ce sujet devient urgent ; en effet, dans le contexte de sélection des ATER, la situation devient inconfortable car il s'agit de classer en priorité ceux qui devraient avoir une prolongation de contrats doctoraux sur les postes d'ATER. En outre, renseignements pris auprès des collègues de Paris I, pour les contingents de 2019-2020 et de 2020-2021, la prolongation de l'ensemble des étudiants sur 12 mois

a été obtenue, sauf un seul, qui n'avait demandé que 6 mois. On peut difficilement considérer que Sciences Po ne puisse pas faire la même chose que Paris I ou Paris IV.

Bénédicte Durand précise une particularité à Sciences Po, puisqu'il a fallu obtenir un traitement équitable entre les doctorants MESR et les doctorants FNSP, ce qui a retardé les notifications, qui sont désormais en train d'arriver pour les doctorants de Sciences Po.

Pierre François confirme les retours du ministère, assez positifs et rassurants, au-dessus du scénario le moins optimiste envisagé au départ. Mais le retour des services sur les notifications, ligne à ligne, se fait encore attendre. Il est encore assez difficile de faire des projections dans de telles conditions, même si on avance et que les principes décidés sont bien respectés, notamment l'équité entre des situations qui sont totalement différentes d'un doctorant à l'autre. Évidemment, l'idéal resterait de pouvoir financer tout le monde, tout de suite, pour un an voire pour deux ans.

Olivier Borraz remarque que l'éventuel budget supplémentaire nécessaire ne devra pas forcément venir de l'École de la Recherche, il s'agit d'une situation de crise qui demande d'élargir le regard et de chercher ailleurs ces financements. Les trois confinements sanitaires ont déjà profondément altéré le temps de travail des doctorants. Il estime que c'est à Sciences Po qu'il revient désormais de prendre rapidement une décision claire, et d'anticiper les questions qui ne vont pas manquer de se poser après les deux confinements de cette année universitaire.

Guillaume Plantin ajoute qu'il n'y a aucun doute sur le fait qu'il puisse y avoir un engagement sur le budget général de la FNSP. Pour utiliser cette ressource générale de la façon la plus équitable et la plus judicieuse, il faut avoir l'information globale sur ce qui va arriver pour chaque doctorant, y compris MESRI, et étudier chaque situation personnelle depuis la dernière demande formulée.

Bénédicte Durand confirme que l'idée est d'en faire un sujet établissement, et non le sujet de la seule École de la Recherche, laquelle est à la manœuvre pour trouver une clé de répartition la plus équitable possible entre des situations très diverses. Bénédicte Durand précise qu'entre les universités et la FNSP, les volumes de doctorants ne sont pas du tout les mêmes ; le coût pour la FNSP est très lourd, du fait des contractualisations systématiques, ce qui est loin d'être le cas des universités FHS environnantes. D'autre part, il faut se poser la question du traitement pour chaque discipline. Tout cela suppose beaucoup de dialogue intercentres, avec l'École de la recherche, en partenariat avec le Secrétariat général.

Dina Waked signale que la consigne qui lui avait été donnée, pour l'École de Droit, était bien de parler de 3 mois à 6 mois de prolongation au maximum, en essayant de garder le principe de 3 mois seulement, il est donc assez surprenant d'entendre parler aujourd'hui de possibilités de prolongation de 12 mois de certains contrats doctoraux.

Cornelia Woll espère que les réponses arriveront vite et qu'elles permettront de répondre aux attentes des doctorants.

9 / Avis sur la demande d'autorisation de Cécile Jouhanneau à être rapporteure de la thèse en science politique de Milica Popovic

Alain Dieckhoff rappelle brièvement que le Conseil scientifique doit rendre un avis parce que Cécile Jouhanneau est une collègue maîtresse de conférences en science politique à l'université de Montpellier, tout à fait reconnue dans son champ, à savoir les questions de mémoire touchant à l'ex-Yougoslavie ; or à ce jour, elle n'a pas encore d'HDR. D'où la demande faite aujourd'hui.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Cécile Jouhanneau à être rapporteure de la thèse en science politique de Milica Popovic.

A propos des deux points qui suivent, Cornelia Woll précise que les mutations CNRS sont un élément d'accroissement de la faculté permanente de Sciences Po et rappelle que le Conseil scientifique est compétent pour rendre un avis sur ces mutations. Sciences Po dispose donc d'une certaine marge de manœuvre pour privilégier telle ou telle mutation. Une démarche visant à réfléchir à l'accueil privilégié de directrices ou de chargées de recherche CNRS serait nécessaire, afin de soutenir la politique d'égalité femmes/hommes en matière de recrutement académique.

Guillaume Plantin précise en effet les données récentes en matière de mutation : sur 11 mutations de chercheurs CNRS ces quatre dernières années, il y a eu deux femmes. Depuis septembre 2020, il y a eu 7 mutations dont une seule femme. Un chantier de réflexion mérite donc d'être ouvert sur ce sujet au plus vite.

7 / Avis sur la mutation d'un directeur de recherche CNRS au CERI, Thomas Lacroix

Alain Dieckhoff présente le dossier de mutation de Thomas Lacroix, actuellement directeur de recherche CNRS à la Maison française d'Oxford. Thomas Lacroix, docteur en géographie et en science politique, titulaire d'une HDR, est un spécialiste des questions de migration : il a successivement travaillé sur la migration des travailleurs marocains en France, puis a élargi ses recherches sur les travailleurs sénégalais et les Penjabi. Ses derniers travaux portent sur le transnationalisme, à travers la question des migrants mais aussi à travers les réseaux transnationaux constitués par ces travailleurs installés dans les différents pays d'accueil. Il a beaucoup publié sur ces questions dans d'excellentes revues, françaises ou internationales, comme la Revue européenne des migrations internationales, ou l'*International Migration Review* ou la revue de référence sur ces sujets, *Diaspora*. Son apport dans le groupe des spécialistes des migrations au CERI et dans les autres unités sera important et facilité par le fait que Thomas Lacroix a déjà des rapports de travail avec des chercheurs du CERI.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de mutation d'un directeur de recherche CNRS au CERI, Thomas Lacroix.

8 / Avis sur la mutation d'un directeur de recherche CNRS au département d'économie, Pierre-Philippe Combes

Thierry Mayer précise que Pierre-Philippe Combes est directeur de recherche CNRS. Ainsi que la procédure interne au département d'économie le prévoit, des lettres de recommandation ont été demandées avant d'engager la mutation de Pierre-Philippe Combes. Huit lettres ont été reçues et sont toutes très élogieuses sur les travaux de ce chercheur. Pierre-Philippe Combes est spécialiste d'économie spatiale, très reconnu dans le champ de l'économie urbaine en France. Il travaille en particulier avec Laurent Gobillon (PSE) et Gilles Duranton (Philadelphie). Il dispose de plusieurs papiers très influents avec chacun plus de mille citations, plusieurs ouvrages, une cinquantaine d'articles dans les revues internationales. Il travaille également sur les thèmes de l'économie de la recherche, les dynamiques de production de recherche, et sur l'étude de la discrimination dans l'économie au travail, avec notamment une étude sur les difficultés économiques des salariés directement au contact des consommateurs. Pierre-Philippe Combes est déjà associé au département d'économie : il donne trois cours à Sciences Po depuis 2013, notamment à l'École Urbaine et à l'École d'affaires publiques. Il a actuellement deux doctorants en cours à Sciences Po, il a encadré de nombreux Masters.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de mutation d'un directeur de recherche CNRS au CERI, Pierre-Philippe Combes.

10 / Questions diverses

Carole Jourdan annonce que pour la campagne de promotion pour les professeurs d'université, les résultats CNU sont décalés au mois de septembre, alors qu'ils étaient attendus pour le mois de juin. Une notification des contingents établissement a été reçue : il y aurait donc cette année deux possibilités de promotion en première classe (pour 10 demandes déposées), une possibilité de promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle (deux dossiers déposés), une possibilité de promotion au deuxième échelon de la classe exceptionnelle (cinq dossiers déposés).

Guillaume Plantin ajoute que cela implique la mise en œuvre de la procédure de l'année dernière : un seul rapport interne pour la décision de promotion locale, puisque le laps de temps entre la décision nationale et le moment de la décision locale (fin octobre) rend impossible en pratique de trouver des collègues externes qui accepteraient de faire des rapports aussi rapidement.

Bénédicte Durand annonce que la personne qui avait taggué les murs de Sciences Po ces dernières semaines passera en comparution immédiate le 26 mai. L'établissement va se porter partie civile dans cette affaire.

Cornelia Woll invite les membres de l'instance à voter pour les élections du CNRS ainsi qu'à envoyer leurs éventuelles évaluations pour la commission des carrières. Des volontaires sont encore les bienvenus pour les auditions de la campagne d'admission des bacheliers.